



Le 30 juillet 2026 (version modifiée en date du 3 août 2026)

Mot du président



Bonjour tout le monde !

J'avais l'habitude dans le passé de m'étendre sur plusieurs pages et différents sujets dans mon « mot » du Bulletin, mais je ferai exception cette fois-ci et réserverai la majorité de mes commentaires pour l'automne, et ce ne sont pas les sujets qui manquent, car l'organisation et ses différents comités sont toujours bien actifs !

Comme nous ne sommes qu'à quelques jours de débuter la récolte 2026, notre focus est davantage sur les rendements à venir et les prix des marchés. Comme vous le savez trop bien, il est plutôt rare d'avoir des bonnes nouvelles sur ces deux aspects lors d'une même année, soit une bonne production combinée à un bon prix. Pour la plupart des producteurs au Québec, cela aura été le cas en 2025 et, même s'il est encore tôt, les probabilités sont bonnes pour que ce soit encore le cas en 2026 étant donné les paramètres actuels du marché. Il faut toutefois se rappeler que les prix varient historiquement à la hausse et à la baisse dans le bleuets sauvage, sur des cycles de ± 7 ans, et c'est à considérer dans nos dépenses et investissements. En l'absence de mécanismes de gestion de l'offre de bleuets (inventaires stratégiques ou autres), il y aura assurément d'autres variations dans les années à venir. Mais pour le moment, profitons de cette période où les astres sont plutôt bien alignés ! Je garde toutefois une pensée pour les producteurs qui ont été moins choyés par la météo dans la dernière année. La météo ne s'applique jamais de manière uniforme sur tous les secteurs de production, et elle est parfois cruelle lorsque nos terres se situent « au mauvais endroit, au mauvais moment ». Je l'ai déjà appris plus d'une fois à mes dépens !!

Un dossier sur lequel je n'ai pas le choix de vous partager quelques mots étant donné son ampleur : la mise à jour de la Convention de mise en marché en bleuëtière. Vous trouverez plus d'information à ce sujet plus loin dans ce bulletin, mais je voulais rappeler que c'est un dossier qui nous occupe énormément aux PBSQ depuis déjà plus de 4 ans (dénonciations, négociations, conciliation, arbitrage) et qui implique directement

11 personnes aux PBSQ (6 administrateurs sans aucun intérêt du CA, 3 membres du Comité mise en marché, DG et Directeur adjoint) en plus des avocats et experts. Personne ne peut prévoir quelles seront les décisions d'arbitrage de la Régie suite aux éventuelles audiences publiques, mais je peux vous assurer que votre organisation aura fait le maximum pour obtenir une entente raisonnable tout en protégeant les producteurs. Mon engagement et celui de toute l'équipe est de livrer, d'une manière ou d'une autre, une convention révisée, afin que nos permanents et la prochaine « génération » d'administrateurs n'héritent pas de l'actuelle convention qui date de 18 ans, et qu'ils n'aient pas à refaire tous les débats « interminables » qui nous occupent depuis plusieurs années. Sur une note plus positive, notre organisation travaille tout de même sur de nombreux autres dossiers motivants, par exemple celui de la promotion de notre super petit fruit sauvage !

À tous et toutes, je vous souhaite une très belle récolte, et surtout, faites attention à vous !



Nicolas Pedneault, président
Producteurs de bleuets sauvages du Québec

En rafale...

Rappel : nos bureaux ont été relocalisés !

Voici notre nouvelle adresse :

57, rue de Quen, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4Z2

Veuillez noter que nos coordonnées téléphoniques, nos adresses courriel ainsi que nos autres moyens de communication demeurent inchangés.

#Fièrementbleuetsauvage

Les producteurs sont invités à participer à l'animation de nos réseaux sociaux !

Que ce soit en partageant des photos mettant en valeur votre travail et les bleuets sauvages ou en mettant de l'avant des initiatives originales qui font rayonner notre petit fruit, ajoutez le **#fièrementbleuetsauvage** dans le texte de vos publications et nous pourrons les repartager. Vous trouverez plus de détails sur la promotion plus loin dans ce bulletin.

Bleuets frais

Les producteurs qui cueillent leurs propres bleuets pour la vente directe à la ferme ne sont pas tenus de signer une convention de mise en marché des bleuets frais (convention spécifique et renouvelable annuellement). En revanche, dès qu'un producteur vend des bleuets frais à un acheteur pour la revente ou comme ingrédient dans un produit destiné à être vendu, il doit s'assurer que cet acheteur est signataire d'une convention de bleuet frais. Si un acheteur ne remplit pas cette obligation et qu'il souhaite continuer d'acheter, nous vous invitons à le diriger vers les PBSQ afin de régulariser la situation rapidement.

Lien pour la convention des bleuets frais :

 <https://bleuetsduquebec.ca/produire-des-bleuets-sauvages/mise-en-marche>

Aide financière

Programme de soutien à la relève bonifié

Important : La mesure est rétroactive ! Les personnes **qualifiées entre le 1er avril 2024 et le 18 juin 2026** peuvent faire bonifier leur aide financière.

Le gouvernement du Québec a appliqué une bonification de 30 % du Programme d'appui financier à la relève agricole (PAFRA) géré par La Financière agricole du Québec. Cette mesure inclut l'abolition de la distinction entre le temps plein et le temps partiel.

Nouveaux montants et critères

- ****Subvention de 25 000 à 65 000 ** :** Le montant varie selon le niveau de scolarité ou de formation agricole.
- **Âge requis :** Avoir entre 18 ans et moins de 40 ans.
- **Parts d'entreprise :** Détenir un minimum de 20 % des parts de l'entreprise agricole.
- **Objectif de revenus :** L'entreprise doit atteindre 50 000 \$ de revenus bruts par relève dans les 60 mois.

Programme Prime-vert

Le programme Prime-vert 2023-2026, qui appuie financièrement des projets en matière d'agroenvironnement, est toujours ouvert jusqu'à épuisement des fonds.

Taux d'aide financière pour plusieurs interventions du volet 1.2 (voir plus bas ou visiter le site internet¹) :

- aide pouvant atteindre 70 % des dépenses admissibles ou plus pour certaines catégories de producteurs (relève, biologique, CUMA, etc.).

Dépôt des demandes d'aide financière

Le dépôt des projets se fait en continu jusqu'à l'épuisement des crédits disponibles ou jusqu'à la mise en place du prochain programme Prime-Vert 2026-2029, selon la première éventualité.

 [Volet 1 – Projets individuels en agroenvironnement par une exploitation agricole.](#)

¹ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/aide-financiere/prime-vert>

À surveiller :

Une infolettre sur la première avance en bleuëtière et le prix de départ forêt vous sera transmise par courriel le 3 août 2026 en fin de journée, elle sera également diffusée sur la page Facebook *L'industrie du bleuets sauvage*, qui est la seule page officielle de communication avec nos producteurs.

Les prix finaux 2025 vous seront également transmis sous forme d'infolettre dans les jours qui précèdent le 15 août 2026.

Suivi Convention de mise en marché en bleuëtière

Plus d'un an après la demande d'arbitrage de la prochaine convention de mise en marché en bleuëtière, effectuée le 25 juin 2025 par les PBSQ à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ ou « Régie »), le dossier est encore à l'étape de la « mise en état ». Il s'agit essentiellement de la préparation en vue des audiences devant la Régie à l'intérieur d'un processus et d'un échéancier structuré auxquels doivent se soumettre toutes les parties. Durant la dernière année, nous avons travaillé en collaboration avec nos services juridiques sur différents éléments que nous souhaitons soumettre au moment de présenter nos positions. Cela inclut la collaboration avec plusieurs experts qui ont produit des rapports sur différents sujets pour lesquels nous croyons pertinent d'éclairer la Régie au moment de présenter nos positions. Le processus est long pour plusieurs raisons : l'ampleur du dossier, le défis de coordonner les disponibilités des nombreuses personnes concernées avec le calendrier soumis à la Régie (représentants des parties, avocats, experts, etc.) ainsi que les délais d'obtention de certaines informations sont tous des facteurs qui limitent la vitesse de progression du processus devant mener à la prochaine convention arbitrée. Cela dit, nous croyons que la préparation rigoureuse du dossier en vue de présenter la position des producteurs devant la Régie est une étape essentielle. La décision arbitrale qui sera rendue aura un caractère obligatoire et devra être respectée par l'ensemble des parties concernées.

Notre engagement envers les producteurs

Soyez assurés que nous demeurons pleinement mobilisés pour que le dossier soit mis en état le plus tôt possible. À l'heure actuelle, la cible est de finaliser la mise en état rapidement après la récolte afin que la RMAAQ puisse fixer des dates d'audiences à l'automne.

Pour un résumé de la portée des demandes des PBSQ, vous pouvez-vous référer à l'infolettre du 4 décembre 2025, qui vous a été transmise par courriel. Elle est disponible sur notre site internet :

 [Infolettres – Producteurs de bleuets sauvages du Québec](#)

Sauvage intensément bleuets : une saison estivale qui s'annonce mémorable !

L'été bleuets bat son plein et notre campagne

Sauvage intensément bleuets vous réserve de belles surprises !

En plus des initiatives pour rayonner provincialement dans les médias et sur les réseaux sociaux, nous travaillons en étroite collaboration avec la scène touristique régionale dans le but de jouer pleinement notre rôle éducatif sur les bleuets sauvages.

Surveillez notre présence au Festival du Bleuet, où notre ambassadrice, Sara Dufour, sera également de la fête pour célébrer avec nous!

Et ce n'est pas tout... quelques autres initiatives sont en préparation tout au long de la saison !

Pour ne rien manquer, assurez-vous de vous abonner à notre page Facebook [Producteurs de bleuets sauvages du Québec](#) et suivez-nous sur Instagram.

Surtout, nous voulons voir vos champs, vos récoltes et votre passion du bleuets sauvage !

Partagez vos photos en utilisant les mots-clés :

#FièrementBleuetSauvage
#SauvageIntensémentBleuet

Faisons rayonner ensemble notre bleuets sauvage, une photo à la fois! 💙💜



Mouche du bleuets : la participation de tous sera essentielle en 2026

En marge de la récolte 2026, la majorité des producteurs ont déjà signé une entente d'approvisionnement avec leur acheteur. Le cas échéant, vous aurez constaté qu'un formulaire concernant la gestion de la mouche du bleuets dans vos bleuetières y était joint. Celui-ci émane d'une démarche déployée avec la Table filière québécoise des bleuets sauvages, à laquelle les PBSQ ont participé activement.

Une démarche concertée pour protéger notre industrie

Depuis l'apparition de la mouche du bleuets dans certaines régions productrices, la prévention de sa propagation est devenue une priorité pour l'ensemble de la filière québécoise. C'est dans cet esprit que les *Producteurs de bleuets sauvages du Québec* (PBSQ) et les acheteurs ont convenu de mettre en œuvre des mesures concertées pour la récolte 2026, visant à mieux comprendre la situation sur le territoire québécois et à développer un cadre de gestion adapté à notre réalité.

Bien que les connaissances scientifiques acquises au Maine et dans les provinces maritimes constituent une base importante, le Québec doit établir son propre portrait de situation. En effet, les conditions de production varient d'un secteur et d'une région à l'autre et l'évolution de la présence de l'insecte demeure dynamique.

En quoi la participation des producteurs est importante ?

Face au constat relatif à l'évolution des populations dans certaines bleuetières, la mise en place d'une stratégie de lutte intégrée adaptée aux spécificités de la production québécoise et aux exigences des différents marchés semble inévitable.

Pour y arriver et réduire autant que possible les conséquences sur la rentabilité des producteurs et des acheteurs, entre autres en optimisant les stratégies de lutte et en assurant une protection accrue des marchés sensibles, nous devons consigner les informations concernant les exigences des marchés, les mesures de contrôle en usine ainsi que le dépistage et les traitements réalisés dans les bleuetières.

La saison 2026 : une année charnière

La saison 2026 doit être vue comme une année d'apprentissage collectif. Les informations recueillies auprès des producteurs, des conseillers et des acheteurs permettront d'élaborer un cadre de gestion efficace et adapté aux conditions québécoises.

Plus les données recueillies seront complètes et représentatives, plus les décisions qui seront prises pour l'avenir seront solides et efficaces.

Les PBSQ invitent donc tous les producteurs à :

- se familiariser avec les méthodes de dépistage recommandées ;
- réaliser ou faire réaliser le dépistage de leurs champs ;
- transmettre les informations demandées lorsqu'il y a détection ;
- déclarer les traitements appliqués conformément aux exigences prévues ;
- compléter et transmettre le formulaire prévu à cet effet à leur acheteur et aux PBSQ ;
- **Poursuivre et renforcer les efforts de protection en appliquant les mesures de biosécurité recommandées.**

Comme précisé dans le formulaire, les renseignements seront traités de manière confidentielle et serviront avant tout à améliorer la compréhension collective du risque dans le but de développer des outils de gestion adaptés aux besoins du secteur.

Protéger ensemble l'avenir du bleuets sauvage québécois

La gestion de la mouche du bleuets représente un défi qui concerne l'ensemble de notre industrie. En participant activement au dépistage, au partage de l'information et à l'application des mesures recommandées, chaque producteur contribue à protéger non seulement son entreprise, mais également la réputation et la compétitivité du bleuets sauvage québécois.

Il est possible qu'une ressource mandatée par les PBSQ entre en contact avec vous dans les prochaines semaines pour vous questionner sur l'impact de la mouche sur vos activités et vous sonder sur les défis et contraintes que vous rencontrez dans l'application des mesures recommandées.

Si vous des commentaires et suggestions en lien avec les mesures déployées vous pouvez demander à être contacté en écrivant au courriel suivant :

✉ administration@pbsq.ca

Merci de votre collaboration !

Autres liens utiles :

Autodiagnostic en biosécurité :

 <https://bleuetsduquebec.ca/biosecurite/autodiagnostique>

Fiche technique mouche du bleuet, réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) :

 [Bleuet nain, Fiche technique : La mouche du bleuet | Réseau d'avertissements phytosanitaires \(RAP\) - Agri-Réseau | Documents](#)

 <https://www.agrireseau.net/rap/documents/106844/bleuet-nain-fiche-technique-la-mouche-du-bleuet>

Prix des bleuets pour la récolte 2025

Le tableau des prix payés par versement est disponible à la page suivante. Vous trouverez ci-dessous un complément concernant les différentes catégories de bleuets existantes.

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte. Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet boréal (Marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

Prix de la récolte 2025

Notez que le prix final pour la récolte 2025 ne sera connu qu'au mois d'août 2026, les prix présentés dans le tableau représentent les versements payés à la date de publication du présent bulletin.

Les dates de versements varient d'un acheteur à l'autre.

Catégorie de bleuet	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^o versement (\$/lb)	3 ^o versement (\$/lb)	4 ^o versement (\$/lb)	5 ^o versement (\$/lb)	Total des versements	Contribution au PSBQ	Contribution WBANA	Paie ment net (non final)
BLEUETS MISTASSINI et COOPÉRATIVE AGRICOLE LA MANNE BLEUE									
Conventionnel	0,40 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,2500 \$		1,2500 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,2400 \$
Sans pesticide	0,40 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,2500 \$		1,2500 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,2400 \$
Biologique	0,75 \$	0,30 \$	0,40 \$	0,3500 \$		1,8000 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,7900 \$
Forêt	0,75 \$					0,7500 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	0,7400 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC									
Conventionnel	0,40 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,2500 \$		1,2500 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,2400 \$
Boréal	0,40 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,2500 \$		1,2500 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,2400 \$
Biologique	0,75 \$	0,30 \$	0,40 \$	0,3500 \$		1,8000 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,7900 \$
Forêt	0,75 \$					0,7500 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	0,7400 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER									
Conventionnel	0,40 \$	0,35 \$	0,25 \$	0,3000 \$		1,3000 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,2900 \$
Sans pesticide	0,40 \$	0,35 \$	0,25 \$	0,3000 \$		1,3000 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,2900 \$
Biologique	0,75 \$	0,35 \$	0,35 \$	0,3000 \$		1,7500 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,7400 \$
CONGÉLATION GRAND BLEU									
Conventionnel	0,40 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,25 \$		1,25 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,2400 \$
Sans pesticide	0,40 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,25 \$		1,25 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,2400 \$
Biologique	0,75 \$	0,30 \$	0,40 \$	0,35 \$		1,80 \$	(0,0125) \$	0,0025 \$	1,7900 \$

SIGNATAIRES DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ 2026

Les acheteurs surlignés en bleu sont actifs en 2026

BLEUETS EN BLEUETIÈRE	BLEUETS EN FORÊT	BLEUETS FRAIS
9223-7346 QUÉBEC INC. Gervais Laprise 418-679-6825 ou 418-679-6800	AZURCO Jean-Pierre Senneville 418-679-4577 poste 327	9223-7346 QUÉBEC INC. Gervais Laprise 418-679-6825 ou 418-679-6800
BLEUETIÈRE DU CAP BLEU Denis Lapointe 418-540-1896	BLEUETS MISTASSINI Réjean Fortin 418-276-8611	9303-5111 QUÉBEC INC. Luc Tremblay 418-515-9000
BLEUETS MISTASSINI Réjean Fortin 418-276-8611	CONGÉLATION GRAND BLEU Philippe Poirier 418-618-0144	BAIYOK FRUITS INC. Price Bouathong 514-348-3999
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC Rémi Dufresne 418-343-2410	COOP LA MANNE BLEUE * Pierre Dallaire 418-256-3902	BERTHIER GUAY 418-347-5152
COOP LA MANNE BLEUE Pierre Dallaire 418-256-3902	LA CRÉMIÈRE DU NORD * Stéphane Leroyer 418-276-3010	BLEUET ROYAL INC. David Plourde 418-618-1417
CONGÉLATION GRAND BLEU Philippe Poirier 418-618-0144	OXFORD FROZEN FOODS * 902-447-2100	BLEUETIÈRE ADORÉE Ricky Soly 450-758-1629
CONGÈLERIE HÉRITIER Jacquelin Drapeau 418-879-0117 ou 581-473-0118		BLEUETS MISTASSINI Réjean Fortin 418-276-8611
OXFORD FROZEN FOODS * 902-447-2100		CHOCOLATERIE DES PÈRES DE MISTASSINI Bruno Lefebvre 418-276-1122
		JEAN-LOUIS HUOT 418-218-0793
		DÉLICES DU LAC-ST-JEAN Émilie Gaudreault 418-515-0359
		FERME MULTI-FRUIT Michel Fortin 418-343-2558
		KEVEN ÉMOND 581-623-2930
		LES JARDINS D'ÉLOÏSE Éloi Truchon 418-718-2914
		NUTRABLEU Caroline Fradet 418-679-7848

* Cette convention est en vigueur, mais l'acheteur est inactif et n'achète pas de bleuets présentement.

Votre Conseil d'administration



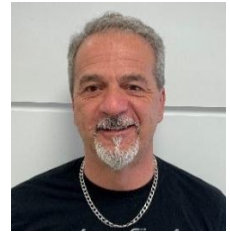
Nicolas Pedneault,
Président
(SAI, POSTE 4)



Christian Dessureault,
Vice-président
(SAI, POSTE 5)



Fabien Boulanger,
Secrétaire-trésorier
(SAI, POSTE 1)



Alain Laprise,
(ACBHB, POSTE 11)



Mathieu Privé,
(SAI, POSTE 3 - COOP)



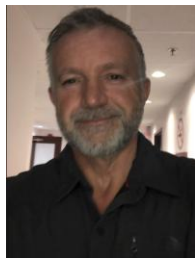
Steeve Lepage,
(SAI, POSTE 2)



Martine Labeaume,
(SIS, POSTE 6 - COOP)



Frederique Matte,
(SIS, POSTE 7)



Stephanne Perron,
(AIS, POSTE 8 - COOP)



Mario Bussière,
(AIS, POSTE 9)



René St-Pierre,
(AIS, POSTE 10)

SAI : Administrateur sans aucun intérêt

SIS : Administrateur sans intérêt significatif

AIS : Avec intérêt significatif

Votre équipe



Laurie Godin
Directrice générale



Martin Darveau
Directeur adjoint



Benjamine Giguère
Adjointe administrative



Vincent Simard
Chargé de projets et
communications

Nos réseaux sociaux

Rejoignez-nous sur la page Facebook « **Producteurs de bleuets sauvages du Québec** » Nous vous invitons à balayer le code QR ci-dessous avec votre appareil mobile ou à taper le lien suivant dans votre navigateur :

 <https://www.facebook.com/profile.php?id=100068775896465>

Joignez-vous à notre communauté sur Instagram et LinkedIn ! En vous abonnant et en partageant nos publications, vous contribuez au rayonnement de l'industrie du bleuets sauvage du Québec tout en restant informés en temps réel.



De plus, **joignez le groupe privé** « L'Industrie du bleuets sauvage » qui s'adresse exclusivement aux producteurs de bleuets, aux cueilleurs et aux intervenants au :

 <https://www.facebook.com/groups/528919227936236>

Important ! Mise à jour de vos préférences de communication

Souhaitez-vous recevoir nos **prochaines communications seulement par courriel** ?

Cette démarche vous permettra de recevoir rapidement toutes vos informations et limiter le papier avec l'envoi postal.

Pour nous en informer, veuillez envoyer votre demande à l'adresse suivante ou scanner le code juste ici :

 administration@pbsq.ca

Retrait de votre nom pour l'envoi postal du Bulletin Le bleuets.





Feuillet d'information sur les marchés des bleuets sauvages



Forest Lavoie Conseil
Analyses et stratégies - Bioalimentaire

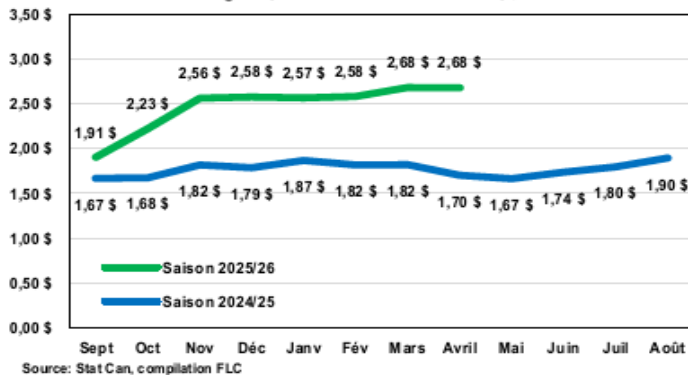
29 juin 2026

Dans ce numéro

Ce numéro porte sur trois thèmes : 1 - l'évolution du prix des exportations canadiennes de bleuets sauvages congelés cette saison-ci par rapport à la saison dernière, 2- le bilan de la récolte record de bleuets en corymbe dans l'hémisphère sud (Argentine, Chili, Pérou et Mexique) et 3 - le volume et le niveau de prix des importations américaines de bleuets sauvages canadiens biologiques congelés.

Des prix à l'exportation des bleuets sauvages congelés qui se maintiennent à des niveaux records

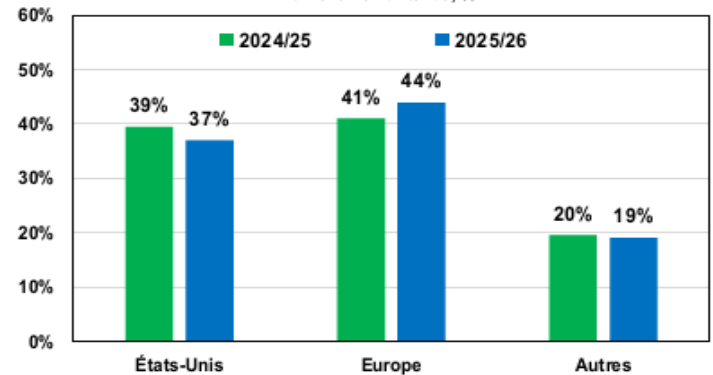
Figure 1. Prix des exportations canadiennes, bleuets sauvages congelés, saison 2024/25 vs 2025/26, \$/livre



2025, comparativement à une moyenne de 300 millions de livres durant les cinq dernières années), mais également en Europe, notamment en Suède et en Ukraine. Du côté de l'Europe, on estime que la production de bleuets sauvages congelés a été en baisse de plus de 40 % en 2025 par rapport à la moyenne 5 ans (50 millions de livres en 2025 versus 85 millions de livres, pour la moyenne cinq dernières années). Cette rareté de production en bleuets sauvages en Europe a fait en sorte que la demande pour les bleuets sauvages congelés canadiens a été en hausse. La Figure 2 illustre cette situation où l'on peut observer que les proportions de nos exportations vers l'Europe a été en hausse par rapport à la saison dernière (44% en 2025/26-ci versus 41% en 2024/25) tandis qu'elles ont été légèrement en baisse vers les États-Unis (37% en

La Figure 1 présente l'évolution mensuelle du prix des exportations canadiennes de bleuets sauvages congelés pour la présente saison de commercialisation (saison 2025-26) par rapport à la saison dernière (saison de 2024/25). Comme nous pouvons le constater, le prix des exportations cette saison-ci est en forte hausse par rapport à la saison dernière. Le prix en avril 2026 (2,68\$/lb) est en hausse de près de 50% par rapport au même mois en 2025 (1,70\$/lb). Comme nous l'avons vu dans l'édition précédente du Feuillet d'information, les prix sont cette année à un niveau record historique. Une partie de ce record de prix s'explique par la faible production de bleuets sauvages. Cette production a baissé non seulement en Amérique du Nord (226 millions de livres en

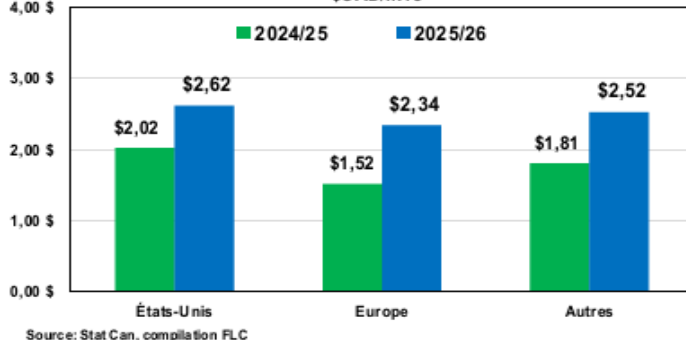
Figure 2. Proportion des exportations canadiennes de bleuets sauvages congelés selon la destination 2024/25 vs 2025/26e, %



2025/26-ci versus 39% en 2024/25). Du côté du reste du monde, les proportions sont demeurées stables à 20%. Il est à noter que le volume total de nos exportations cette saison-ci vs la saison dernière est en hausse de 4,2 % par rapport à la saison dernière pour les mois de septembre à avril (58,4 millions de livres en 2025/26 vs 56,0 millions de livres en 2024/25).

Ce renversement des proportions de nos exportations se reflète dans des hausses de prix plus importantes en Europe qu'aux États-Unis (Figure 3). En effet, la hausse de prix aux États-Unis a été de 30% (2,62\$ en 2025/26 vs 2,02\$ en 2024/25) tandis qu'elle a été de près de 55% en Europe (2,34\$ en 2025/26 vs 1,52\$ en 2024/25). Du côté du reste du monde, la hausse a été de 40% (2,52\$ en 2025/26 vs 1,81\$ en 2024/25). Le fait que les prix soient plus faibles en Europe qu'aux États-Unis peut s'expliquer par la proportion de bleuets sauvages congelés biologiques qui peut différer d'une région à l'autre et par le fait qu'une bonne proportion des importations européennes sont pour le marché de la surtransformation alimentaire (ex. confiture) qui a des critères de qualité moins stricts que ceux applicables au marché de détail des bleuets sauvages congelés.

Figure 3. Prix des exportations canadiennes de bleuets sauvages congelés vers les États-Unis et l'Europe, 2024/25 vs 2025/26e, \$CAD/livre



qui peut différer d'une région à l'autre et par le fait qu'une bonne proportion des importations européennes sont pour le marché de la surtransformation alimentaire (ex. confiture) qui a des critères de qualité moins stricts que ceux applicables au marché de détail des bleuets sauvages congelés.

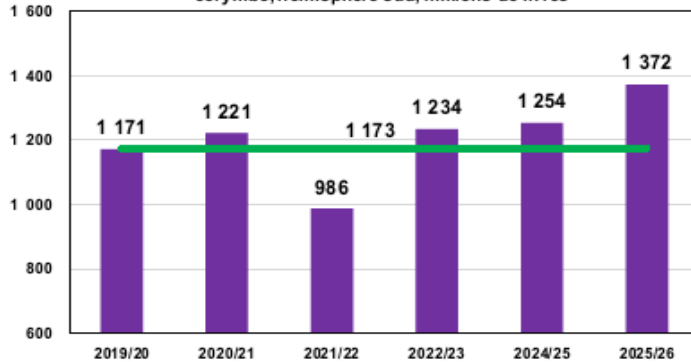


Feuillet d'information sur les marchés des bleuets sauvages

29 juin 2026

Des prix à l'exportation qui se maintiennent malgré une production record de bleuets en corymbe dans l'hémisphère Sud

Figure 4. Production annuelle et moyenne 5 ans, bleuets en corymbe, hémisphère sud, millions de livres



Sources : IBO, NABC et Industrie, compilation FLC

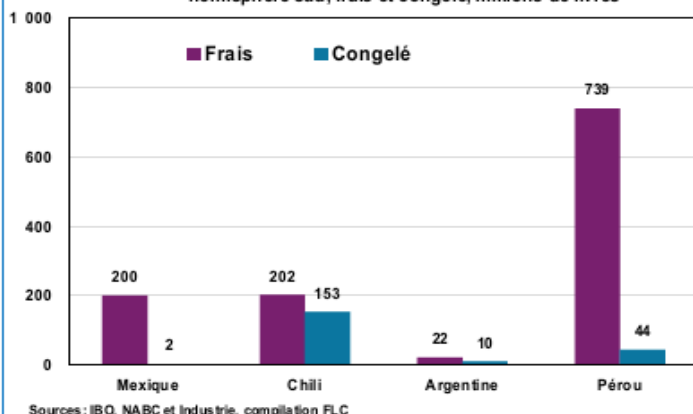
(1,173 milliard de livres). Comme nous l'avons vu à la Figure 1, cette production record n'a pas affecté le prix de nos exportations de bleuets sauvages congelés.

Cette situation peut s'expliquer en partie du fait que la production des bleuets en corymbe de l'hémisphère sud est destinée avant tout vers le marché frais, comme l'illustre la Figure 5.

En effet, du côté du frais, la production a été en 2025/26 de 1,163 milliards de livres tandis que du côté du congelé, elle s'est établie à 209 millions de livres. Ainsi, la proportion frais/congelé pour ces pays est de 85% frais et 15% congelé.

La dynamique économique du secteur des bleuets en corymbe fait en sorte que, pour être en mesure d'assurer leur rentabilité, les producteurs se doivent de maximiser leur proportion destinée au marché du frais, car

Figure 6. Production par pays en 2025/26, bleuets en corymbe, hémisphère sud, frais et congelé, millions de livres



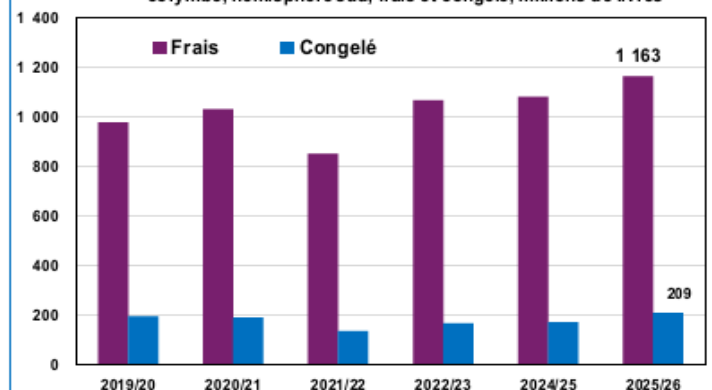
Sources : IBO, NABC et Industrie, compilation FLC

provenance de ce pays dans les prochaines années.

Nous présentons maintenant le bilan de la saison de production de bleuets en corymbe des pays de l'hémisphère sud (Pérou, Chili, Argentine et Mexique). Rappelons que la saison de production combinée de ces quatre pays s'échelonne du mois d'octobre à juin, soit à l'inverse de la saison de production en Amérique du Nord (Canada et États-Unis). L'arrivée de leur offre sur le marché peut venir modifier les conditions de marché des bleuets sauvages congelés en cours de notre saison de commercialisation. De plus, avec le Canada, ces quatre pays représentent la presque totalité des importations américaines de bleuets en corymbe frais et congelés.

À la Figure 4 on observe que la production de ces quatre pays a atteint un niveau record en 2025/26. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, la production de cette saison-ci (1,371 milliard de livres) a été 15% supérieure à la moyenne des cinq années précédentes.

Figure 5. Production annuelle et moyenne 5 ans, bleuets en corymbe, hémisphère sud, frais et congelé, millions de livres



Sources : IBO, NABC et Industrie, compilation FLC

il n'y a pas de rentabilité à destiner leur production vers le congelé. Cela a pour effet de limiter l'offre du côté congelé, ce qui est positif pour la filière des bleuets sauvages.

Il est à noter que le principal joueur au niveau des bleuets en corymbe congelés parmi les pays de l'hémisphère sud est le Chili (Figure 6). À lui seul, le Chili représente 75% des volumes de bleuets en corymbe congelés en provenance de ces quatre pays (153 millions de livres vs 209 millions de livres au total).

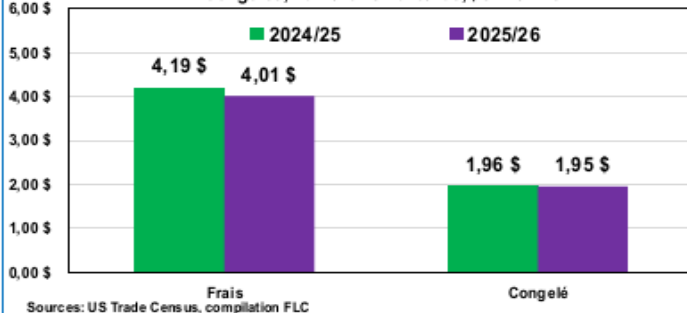
Pour le Chili, la proportion frais/congelé est de 60% frais, 40% congelés. Cette situation s'explique du fait que le Chili a plusieurs plantations avec de vieilles variétés qui ne sont pas compétitives sur le marché du frais.

D'ailleurs, le Chili est actuellement en phase de replantation pour remplacer les vieilles variétés par de nouvelles destinées au marché du frais. On doit donc s'attendre à une réduction des volumes congelés en

Feuillet d'information sur les marchés des bleuets sauvages

29 juin 2026

Figure 7. Prix des importations américaines de bleuets en corymbe conventionnel en provenance de l'hémisphère, frais et congelés, 2024/25 vs 2025/26e, \$CAD/livre



Au regard du prix des exportations des pays de l'hémisphère sud vers les États-Unis, le prix des bleuets en corymbe frais a été en baisse de 5 %, passant de 4,19\$CAD/lb à 4,01\$CAD/lb entre les saisons 2024/25 et 2025/26 tandis que celui du congelé est demeuré stable entre ces deux saisons à 1,95\$CAD/livre (Figure 7).

Ainsi, malgré une production record du côté de ces quatre pays producteurs de bleuets en corymbe de l'hémisphère sud qui est venu accroître l'offre sur les marchés au courant de l'hiver dernier, le prix des bleuets sauvages congelés est demeuré à des niveaux records. Cette situation peut s'expliquer à la fois par une demande qui demeure forte, mais surtout par la situation de production difficile du côté de l'Europe du côté des bleuets sauvages, comme nous l'avons vue précédemment.

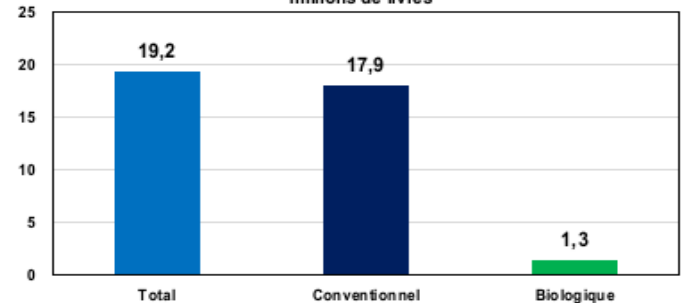
Importance et prix des exportations des bleuets sauvages congelés certifiés biologiques

Au Canada, on estime qu'il se produit environ 15 à 20 millions de livres de bleuets sauvages congelés certifiés biologiques; soit environ 7% de la production totale canadienne. La vaste majorité de la production certifiée biologique provient du Québec, où 17% des superficies en 2024 étaient certifiées biologiques. J'ai reçu beaucoup de demandes de producteurs au cours des dernières années afin de publier des données spécifiques pour ce mode de production. Cela n'était pas possible jusqu'à récemment, car les données à l'exportation auxquelles nous avons accès ne faisaient pas de distinction entre le mode de production des bleuets sauvages congelés. Donc, les informations sur les volumes et les prix des exportations de bleuets sauvages biologiques étaient fondues avec celles des bleuets sauvages congelés conventionnels, ce qui ne nous permettait pas de données d'informations spécifiques pour le segment biologique. La situation a changé récemment. En effet, depuis le début février 2026, un nouveau code SH (code pour identifier les produits à la frontière lors des exportations/importations) a été ajouté afin de séparer les exportations de bleuets sauvages congelés biologiques des bleuets sauvages congelés conventionnels. Les données séparées ne sont pas encore publiées par Statistique Canada, qui nous a indiqué que leur objectif est de débiter la publication séparée au début de 2027, soit le temps de compléter les changements informatiques nécessaires. Toutefois, du côté des États-Unis, ils ont déjà débuté à publier leurs importations canadiennes de bleuets sauvages congelés biologiques séparément des bleuets sauvages congelés conventionnels. Nous présentons ci-après les premiers résultats comparatifs des volumes et des prix des bleuets sauvages congelés produit de manière conventionnelle ou biologique.

La Figure 8 présente les importations américaines de bleuets sauvages congelés canadiens selon le mode de production pour les mois de février à avril 2026. Sur les 19,2 millions de livres importés, 1,3 million de livres étaient des bleuets sauvages biologiques, soit 7 % des importations totales. Cela représente assez bien le ratio de production biologique au Canada.

La Figure 9 présente le prix moyen des importations américaines de bleuets sauvages canadiens congelés selon le mode de production. Ce que l'on observe est que les bleuets sauvages congelés biologiques

Figure 8. Importation américaine de bleuets sauvages congelés canadiens, conventionnels et biologiques, février à avril 2026, millions de livres



reçoivent une prime de l'ordre de plus de 55 % par rapport aux bleuets sauvages congelés conventionnels (4,12\$CAD/livre pour le biologique vs 2,60\$CAD/livre pour le conventionnel). Il s'agit de résultats sur un faible échantillon et pour une année de prix records. Néanmoins, lorsque l'on analyse la prime moyenne offerte pour les bleuets en corymbe congelés biologiques sur les marchés, dont les informations sont disponibles depuis plus de 5 ans, on observe une prime qui varie entre 35% et 55% selon les années. Nous serions donc dans le haut de la fourchette cette saison-ci. Nous continuerons de suivre l'évolution du marché du biologique et, avec le temps, notre lecture de la prime se précisera. Le prochain numéro est prévu en septembre prochain. D'ici là, bonne récolte.



Maximisez votre pollinisation avec nos bourdons

✓ Fruits plus gros ✓ Poids et grosseur du fruit plus uniformes ✓ Source de pollinisation garantie



Pourquoi nos bourdons?

- Les bourdons travaillent malgré le mauvais temps; vent, pluie et couverture nuageuse
- Les bourdons se concentrent sur la culture ciblée
- Les bourdons permettent de planifier votre pollinisation
- Les producteurs peuvent investir dans une valeur sûre!

Contactez moi pour obtenir un prix compétitif!

Ferme Steeve Lepage 418-637-2373

2451 rang St-Paul La Doré
G8J 1C1

Steevelepage@hotmail.com